

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT-RÉGION  
DE LA GUADELOUPE



Réception par le préfet : 14/01/2026  
Publication : 14/01/2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

10<sup>ème</sup> séance de l'annéeSéance du 19 décembre 2025

Date de convocation :

Le 12 décembre 2025

Le 17 décembre 2025 (changement d'heure)

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vendredi 19 décembre, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence initialement convoqué à 11 heures 00 minutes par convocation en date du 12 décembre 2025, s'est réuni à 09 heures 30 minutes conformément à la lettre de convocation datée du 17 décembre 2025, à la fois en présentiel à la salle du conseil (siège- 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) et par visioconférence sous la présidence du président, Monsieur Éric JALTON.

**Etaient présents : 25 conseillers communautaires****Président :** M. Eric JALTON

**Vice-présidents :** M. Harry DURIMEL\* (2<sup>ème</sup> vice-président)- M. Dominique BIRAS (3<sup>ème</sup> vice-président)- M. Georges BREDENT\* (5<sup>ème</sup> vice-président)- Mme Francesca FAITHFUL\* (9<sup>ème</sup> vice-présidente)- M. Chazy CIRANY\* (10<sup>ème</sup> vice-président)- Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO (11<sup>ème</sup> vice-présidente)- Mme Marie-Gilberte COMPPER (13<sup>ème</sup> vice-présidente)- M. Teddy FOULE (14<sup>ème</sup> vice-président)

**Autres membres du bureau :** M. Pierre THICOT\*- Mme Renée-George NABAJOH DELOUMEAUX- Mme Laisely PARAT-EDOM\*- M. William SURDIN\*- M. Jean-Luc CELIGNY- Mme Lyliane PIQUION\*

**Autres conseillers communautaires :** Mme Claudine Danila BAZILE-CHALUS\*- Mme Marie-Claude BEAUZOR-ALEXIS\*- Mme Sandra ENJARIC\*- Mme Maddly GARGAR- M. Joseph LEE\*- Mme Marie-Andrée MANDIL\*- Mme Magaly MARCIN\*- M. Alix NABAJOH- M. Rosan RAUZDUEL\*- M. Côme Philibert MOUEZA

**Nombre conseillers :**

En exercice : 48

Présents : 25 (dont 14 en visioconférence\*)

Votants : 28 (dont 3 pouvoirs)

▪ Dont pour : 28

▪ Dont contre : 0

▪ Dont abstention : 0

**Secrétaire de séance :**

M. Côme Philibert MOUEZA

Délibération n°2025.12.10/759

**Désignation des secrétaires de séance****Rapporteur**

M. Eric JALTON

Le président

Acte rendu exécutoire

- après transmission en préfecture

le : 14 JAN. 2026

- publication sur le site internet

ou notification, le : 14 JAN. 2026

**Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 3**

**Vice-présidente :** Mme Eliane GUIOUGOU (6<sup>ème</sup> vice-présidente) à M. Côme Philibert MOUEZA

**Autres conseillers communautaires :** M. Fulbert HENRY à M. William SURDIN  
Mme Nadiah SURVILLE-PERAFIDE à Mme Renée-George NABAJOH DELOUMEAUX

**Nombre de conseillers absents excusés : 13**

**Vice-présidents :** M. Ary CHALUS (1<sup>er</sup> vice-président)- Mme Hélène POLIFONTE-MOLIA (4<sup>ème</sup> vice-présidente)- Mme Murielle JABES (7<sup>ème</sup> vice-présidente)- M. Jacques BANGOU (8<sup>ème</sup> vice-président)

**Autre membre du bureau :** M. Fabert MICHELY

**En cours de séance :**

**Vice-présidente :** Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE (12<sup>ème</sup> vice-présidente)

**Autres membres du bureau :** Mme Corine PETRO- M. Georges DAUBIN

**Autres conseillers communautaires :** M. Fred EUSTACHE- Mme Jaqueline FAVORINUS- Mme Marie-Camille MOUNIEN (pouvoir à Mme Francine DOQUET-ROUSSAS)- M. Alain SOREZE EUGENE- Mme Francine DOQUET-ROUSSAS

**Nombre de conseillers absents non excusés : 7**

**Autre membre du bureau :** Mme Tania GALVANI

**Autres conseillers communautaires :** Mme Johane DAHOMAS- M. Justin DESSOUT- M. Michel MADO- M. Olivier SERVA- M. Dominique THEOPHILE- Mme Nadège THEOPHILE

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;**

- VU le Code général des collectivités territoriales, en particulier ses articles L2121-15 et L5211-1 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite communauté ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1<sup>er</sup> janvier 2013 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°10.12.09/118 du conseil communautaire du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées ;
- VU la délibération du conseil communautaire n°2016.11/11/352 du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2020.07.01/02 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du président du conseil de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2020.07.01/03 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 fixant le nombre de vice-présidents et des autres membres du bureau ;
- VU la délibération n°2020.07.01/03 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection des vice-présidents de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2020.07.01/05 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection des autres membres du bureau de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2020.07.01/08 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant délégation de certaines attributions du conseil au bureau communautaire ;
- VU la délibération n°2021.05.04/155 du conseil communautaire du 28 mai 2021 portant modification des délégations de certaines attributions du conseil au président de CAP Excellence ;

**Considérant** le rapport du président ;

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales rendu applicable à l'EPCI par l'article L5211-1 du même code, au début de chacune de ses séances, le conseil communautaire nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaire(s) des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Il s'agit de nommer le secrétaire de la séance de ce jour. Il est proposé au conseil communautaire de procéder à cette nomination par un vote à main levée.

Après en avoir délibéré ;

**DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ,**

**ARTICLE 1-** De procéder par un vote à main levée à la nomination de Monsieur Côme Philibert MOUEZA, conseiller communautaire, comme secrétaire de séance puis de Madame Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE, 12<sup>ème</sup> vice-présidente, suite au départ de ce dernier.

**ARTICLE 2-** D'autoriser le président à signer tous documents, actes et pièces relatifs à l'exécution de la présente délibération.

**ARTICLE 3-** Le président, le directeur général de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence et de Marie-Galante, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le représentant de l'Etat, à Monsieur le maire de la ville des Abymes, à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, à l'ensemble des conseillers communautaires ainsi qu'à Monsieur le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence et de Marie-Galante.

Elle peut faire l'objet dans le délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat, de sa publication ou de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès du président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence (18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) soit, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de la Guadeloupe (34, chemin des Bougainvilliers-Cité Guillard 97 100 Basse-Terre ou greffe.ta-basse-terre@juradm.fr).

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le 13 JAN. 2026

Le président de séance

Le secrétaire de séance

Le président

Le conseiller communautaire

Eric JALTON



Côme Philibert MOUEZA

- Délibération transmise à Monsieur le représentant de l'Etat, le 14 JAN. 2026
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville des Abymes, le 14 JAN. 2026
- Délibération transmise à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, le 14 JAN. 2026
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 14 JAN. 2026
- Délibération transmise à l'ensemble des conseillers communautaires, le 14 JAN. 2026
- Délibération transmise à Monsieur le comptable public, le 14 JAN. 2026

